





PROGRAMME « LES POULS CHINOIS »

19-20 Septembre 2020

Le Centre de Formation Mireille Meunier propose des formations préparant à la délivrance du titre enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) de Réflexologue. Ce titre est reconnu par l'Etat au niveau 6, ce qui est équivalent au niveau licence (arrêté du 7 Avril 2017, code RNCP 28179).

Label Qualité QUALIFORMAPRO n° MM201812, Validé par le Datadock 0026716, Carif-Oref (à compléter), Attestation de conformité par Pôle Emploi, CPF 248856, Certifinfo 95135

Intitulé de la formation

Réflexologue : les pouls chinois pour mesurer la vitalité de base Bloc de compétences 1 et 3

Présentation de la formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de préformation et de préparation à la vie professionnelle prévues par l'article L.6313-1 du Code du travail.

La formation a pour objectif d'évaluer la vitalité de base, afin d'ajuster son toucher réflexe, à travers la perception quantitative des pouls chinois. Les soins réflexologiques peuvent susciter des réactions d'élimination et de restructuration qui doivent être en adéquation avec les capacités d'auto-régulation du corps. En cas de faible vitalité, c'est-à-dire de Qi en manque ou perturbé, les processus de rééquilibrage favorisés par les soins peuvent dépasser les ressources énergétiques présentes et engendrer des réactions défavorables. La prise des pouls radiaux permet d'analyser l'état de la vitalité de base et d'adapter le soin en conséquence.

Site

https://www.reflexologie.fr/formation-continue/

Niveau de connaissances préalables nécessaire avant l'entrée en formation

- Etre en formation de réflexologie ou Réflexologue
- Avoir des bases en énergétique chinoise

Lieu de la formation



Centre AZUR YMCA France, 149 avenue du Nid, 83110 Sanary-sur-Mer 04 94 74 18 87
contact@centre-azur.com
https://centre-azur.fr/

Hébergement

Sur place ou office du tourisme (04 94 74 01 04)

Programme détaillé de la formation

Le pouls chinois pour mesurer la vitalité de base				
Intitulé des séquences pédagogiques	Programme de la formation	Nombre d'heures		
Rappel du yin-yang et des 5 éléments	 Le Qi, le yin et le yang Les 5 éléments et leurs correspondances physiques Le Sang et le Qi Les différents types de Qi Les 3 foyers 	2h		
Généralités à propos de la prise du pouls chinois	 Historique de la prise de pouls Intérêts des pouls Les différentes possibilités de prise de pouls Position client-praticien Etat mental 	2h		
Déterminer la vitalité de base à partir du pouls chinois : approche quantitative du pouls chinois	 Placement des doigts au niveau des pouls radiaux Les trois loges Les 3 pressions Moment idéal de la prise Variations des pouls Les substances constitutives Les Trois Foyers Pouls de bonne santé Pouls de Qi en manque 	5h		
Définir les éléments les plus perturbés : approche qualitative du pouls chinois	 La qualité des saisons sur les pouls Les 5 éléments au niveau des pouls radiaux Les différentes caractéristiques 	2h		
Modalités d'évaluation	Mise en situation professionnelle	1h		
Total heures formation complète en présentiel 12h				

Horaires

Horaires	Matinée	Après-midi	Soirée	Total
Samedi	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00		6h
Dimanche	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00		6h
	Total des heures de cours en présentiel			12h

Moyens pédagogiques et techniques

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques :

- Vidéo-projecteur
- Supports de cours
- Diaporamas
- Cours théoriques suivis de démonstrations, et mise en pratique

Moyens de suivi de la formation

Les justificatifs de la réalisation et des résultats de la formation sont les suivants :

• Feuilles d'émargement signées par demi-journée par le stagiaire ainsi que par le formateur

• Fiche d'évaluation concernant la qualité de la formation

La personne responsable de la formation

Mireille Meunier:

- Réflexologue titre RNCP reconnu par l'Etat au niveau II
- Diplômée à Berlin en Heilpraktiker
- Diplômé en médiation par l'Institut de Psychologie Université Lyon II
- Membre d'honneur de la revue Suisse « Le Point Réflexe »
- Membre du comité de rédaction « La lettre du Réflexologue »
- Adhérente à la Chambre des Professionnels de la Santé Durable

Dispositions financières

Le coût de la formation s'élève à **430,-€.** Un contrat de formation accompagné d'un acompte de 130 euros permet de finaliser son inscription. Le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter.

Lors d'un financement à titre personnel, une remise de 210,-€ est accordée, ce qui ramène le coût pédagogique à **220,-€**.

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté. **exonérée de TVA** — Art. 261.4.4 a du CGI

FINANCER SA FORMATION

La question de se faire financer sa formation professionnelle est une question complexe car il existe beaucoup de situations différentes et qui appellent donc des solutions tout aussi hétéroclites.

Nous vous invitons à consulter le site de France Compétences :

https://www.cpformation.com/accueil/comment-se-faire-financer-une-formation-professionnelle/

Le centre de formation Mireille Meunier est validé sur le Datadock 0026716.

Les formation sont éligibles au CPF (n°248856)

Certifinfo n°95135

CarifOref n°

Titre enregistré au RNCP n°28179

Les formations sont référencées dans le catalogue qualité de Pole Emploi

Label Qualité QUALIFORMAPRO











Vous êtes Salariés

Si votre entreprise a mis en place un Plan de Formation vous pouvez demander à faire inscrire votre formation sur ce plan. C'est l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) de l'entreprise qui financera votre formation.

S'il n'y a pas de Plan de Formation dans votre entreprise, votre employeur a la possibilité de financer votre formation sur ces fonds propres.

Le Compte Personnel de Formation, CPF est utilisable pour les formations inscrites sur des listes établies par soit :

- la CPNE de branche ou par la commission paritaire de l'OPCA interprofessionnel
- le COPAREF, dans la région dans laquelle est implantée son entreprise ou établissement
- le COPANEF au niveau national.

Pour les fonctionnaires et agents des collectivités territoriales

Il existe un Plan de Formation à l'initiative de votre administration ou vous pouvez demander un Congé de Formation Professionnelle.

La direction des ressources humaines ou les services de formation continue peuvent vous renseigner.

Pour les demandeurs d'Emploi

L'Aide Individuelle à la Formation (AIF) est un dispositif individuel accordé si la formation est nécessaire pour la reprise d'un emploi ou la création d'une entreprise.

C'est le conseiller Pôle Emploi qui valide ou non votre demande de formation.

Pour les Travailleurs Non Salariés

En tant qu'indépendant, vous payez une Cotisation à la Formation Professionnelle des travailleurs indépendants.

L'organisme collecteur dépend de votre activité principale :

- Le RSI pour les commerçants.
- Le centre des impôts pour les artisans (il reverse ensuite la CFP à la chambre des métiers et de l'artisanat).
- L'URSSAF pour les professions libérales.
- La MSA pour les exploitants agricoles.
- L'Agessa et la Maison des Artistes pour les artistes-auteurs.

Ces organismes collecteurs reversent ensuite les cotisations à des Fonds d'Assurance Formation (FAF). Leur attribution dépend de votre code NAF.

Il existe:

• L'AGEFICE pour les commerçants et dirigeants non salariés du commerce, de l'industrie et des services.

- Le FIF-PL pour les professions libérales.
- Le FAF PM pour les professionnels médicaux.
- Le FAFCEA pour les artisans et les chefs d'entreprise inscrits au répertoire des métiers.
- Vous pouvez également financer la formation sur la trésorerie de votre entreprise, en tant que charges.

Pour les Artistes-Auteurs

Si vous êtes à l'AGESSA ou à la Maison des Artistes (MDA) vous pouvez faire votre demande auprès de l'AFDAS.